

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 09 décembre 2021**

DELIBERATION N°38/2021 - Budget principal

Objet : Convention de coopération CPTS - PETR

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.
Date de convocation du Comité syndical : 29 novembre 2021

Secrétaire de séance : Patrice CHAZALLET

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	×
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de... à ...)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : l'ensemble des suppléants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20211209-38-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur Le Président présente le contenu de la convention de coopération entre le PETR et la CPTS de l'Entre-deux-Mers.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de coopération entre le PETR du Cœur Entre-deux-Mers et la CPTS de l'Entre-deux-Mers dans le cadre des premières années de fonctionnement de cette dernière. Elle définit les rôles, les obligations de chaque membre et fixe les modalités d'organisation.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

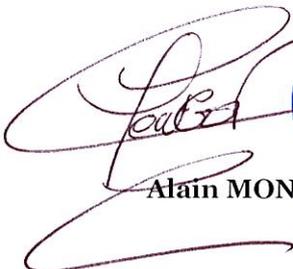
- de valider la convention,
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette convention.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 9 décembre 2021

Le Président,


Alain MONGET

